



**MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Centre de Ressources, d'Expertise et de  
Performance Sportive de Strasbourg*

# CATALOGUE DES TARIFS

*Applicables au 1er juillet 2023*

**Conseil d'administration du 31 mars 2023**



# Sommaire

	N° tarif	Page
TARIF RESTAURATION demi-pension	R01	3
TARIF RESTAURATION repas	R03	4
TARIF RESTAURATION Divers - cafétariat du foyer	R04	5
TARIF HEBERGEMENT hôtes de passage	H01	6
TARIF ACCUEIL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (1)	E01	7
TARIF ACCUEIL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (2)	E03	8
TARIF EQUIPEMENTS SPORTIFS et SALLES DE COURS (1)	L01	9
TARIF FORMATION (1)	F01	10
TARIF DIVERS	D01	11
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	CGV	

Conseil d'administration du 31 mars 2023

# TARIFS DU CREPS

Applicables pour l'année scolaire

## RESTAURATION

### Demi-pension

Forfait par année scolaire soit 180 jours en 3 termes inégaux  
(selon le calendrier scolaire de l'Education Nationale)

Intitulé	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
<b>Public concerné : tous les sportifs inscrits auprès du DSHN pour l'année</b>		
Forfait annuel 1 repas / semaine	180,00 €	185,00 €
Forfait annuel 2 repas / semaine	360,00 €	370,00 €
Forfait annuel 3 repas / semaine	540,00 €	555,00 €
Forfait annuel 4 repas / semaine	720,00 €	740,00 €
Forfait annuel 5 repas / semaine	900,00 €	925,00 €

#### **N.B : le badge restaurant**

\*Il est remis gracieusement et devra être restitué lors du départ du demi-pensionnaire

\*Une participation est demandée pour son remplacement en cas de perte, de non restitution ou de détérioration

#### **Détail des termes (année scolaire 2022/2023) :**

	1er terme	2ème	3ème
Forfait annuel 1 repas / semaine	69,00 €	62,00 €	54,00 €
Forfait annuel 2 repas / semaine	138,00 €	124,00 €	108,00 €
Forfait annuel 3 repas / semaine	207,00 €	186,00 €	162,00 €
Forfait annuel 4 repas / semaine	276,00 €	248,00 €	216,00 €
Forfait annuel 5 repas / semaine	345,00 €	310,00 €	270,00 €

# TARIFS DU CREPS

## RESTAURATION

### Tarif au repas

Intitulé	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 22	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 23
Repas des personnels Région catégorie C	2,50 €	2,50 €
Repas des personnels du CREPS indice compris entre 364 et 418	3,20 €	3,20 €
Repas des personnels du CREPS indice compris entre 419 et 457	3,85 €	3,85 €
Repas des personnels du CREPS indice compris entre 458 et 503	4,65 €	4,65 €
Repas des personnels du CREPS indice > 503	5,50 €	5,50 €
<b><u>Repas :</u></b>		
Enfants et conjoints du personnel	5,80 €	5,80 €
Stagiaires formations du CREPS	4,00 €	4,00 €
Sportifs externes référencés accès entraînement DSHN / MRP	5,80 €	5,80 €
Sportifs des structures d'entraînement PF/PE/Accession/Ecellence/Pôles universitaires/Collectifs nationaux/Equipes de France toutes catégories	5,80 €	5,80 €
Personnel d'encadrement des structures de haut niveau et des formations du CREPS	5,80 €	5,80 €
Personnel du CFA / Personnels DRAJES	5,80 €	5,80 €
Stagiaires en stage d'observation en milieu professionnel et volontaires du service civique	2,50 €	2,50 €
Repas hôtes de passages	9,20 €	9,20 €
Petit déjeuner	4,50 €	4,50 €
Menu du jour (service à table + dessert amélioré + café)	15,50 €	15,50 €
Repas réception	Sur devis	Sur devis
Panier repas / Collation	5,70 €	5,80 €

# TARIFS DU CREPS

## RESTAURATION

### Diverses prestations

Intitulé	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 22	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 23
Café	1,20 €	1,20 €
Jus de fruit (bt 1L)	1,50 €	2,00 €
Eau gazeuse (bt 1L)	1,00 €	1,50 €
Moment de convivialité	Sur devis	Sur devis

*En salle de réception exclusivement, sauf autorisation expresse*

## CAFETARIAT FOYER

Intitulé	Tarifs jusqu'au 30/06/22	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 22
Café	0,50 €	0,50 €
Grand café	1,00 €	1,00 €
Thé	0,80 €	0,80 €
Boisson fraîche	0,80 €	1,00 €
Eau minérale	0,80 €	1,00 €
Gâteau ou encas individuel	0,80 €	1,00 €
Confiserie	0,70 €	0,70 €

# TARIFS DU CREPS

## HEBERGEMENT

### Hôtes de passage

(dont restauration)

Intitulé	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 22	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 23
Petit déjeuner	4,50 €	4,50 €
Déjeuner ou dîner	9,20 €	9,20 €
<b><u>Nuitée en pavillon d'hôte :</u></b>		
Chambre double (prix/personne)	18,00 €	21,00 €
Chambre individuelle	31,00 €	32,00 €
<b><u>Nuitée au Schumacher (prix / personne)</u></b>	16,00 €	18,00 €
<b><u>Pour information pension complète</u></b>		
Chambre double PH	41,00 €	43,90 €
Chambre individuelle PH	55,00 €	54,90 €
Chambre Schumacher	39,00 €	40,90 €

# TARIFS DU CREPS

*Applicables pour l'année scolaire*

## ACCUEIL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

### PRESTATIONS ANNUELLES

<b>INTERNAT (DONT INSCRIPTION)</b>	<b>Tarifs 2022/2023</b>	<b>Tarifs 2023/2024</b>
Pôle France, Individuels sportifs de haut niveau (Elite, Seniors, Jeunes, Reconversion) Pôles Espoirs, Individuels classés espoirs, Partenaires (36 semaines hors vacances scolaires) Cette prestation donne accès à : hébergement / laverie dont lessive / restauration / entraînement / service médical / accompagnement socio-professionnel / suivi scolaire / services autres (cordage,...)	4 850,00 €	4 870,00 €
Forfait petites vacances pour les pôles et SHN (42j)	800,00 €	820,00 €
Forfait journalier dans la continuité de l'activité du pôle	33,00 €	33,00 €

*Le tarif de l'internat correspond :*

Pour les sportifs des pôles France, Espoirs, Centres régionaux à 252 jours (soit 36 semaines) facturés

*En trois termes inégaux selon le calendrier de l'Education Nationale*

*Le forfait petites vacances correspond :*

Aux 6 semaines de congés scolaires de la Toussaint, des vacances d'hiver et de printemps

*En cas de reprise anticipée d'un pôle ou d'un centre le montant appliqué sera au prorata du temps de présence sur la base du tarif en vigueur.*

# TARIFS DU CREPS

*Applicables pour l'année scolaire*

## ACCUEIL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

### PRESTATIONS ANNUELLES

<b>INSCRIPTION AU CREPS (EXTERNAT)</b>	<b>Tarifs 2022/2023</b>	<b>Tarifs 2023/2024</b>
Pôle France et Espoirs	635,00 €	635,00 €
Sportifs listés hors structures hébergées au CREPS	635,00 €	635,00 €
Centres régionaux <i>avec prestation médicale</i>	760,00 €	780,00 €
Centres régionaux <i>sans prestation médicale (accès entraînement uniquement)</i>	455,00 €	470,00 €
Accès à l'entraînement d'un Pôle (2 entraînements/ semaine)	280,00 €	300,00 €

<b>SMR</b>	<b>Tarifs 2022/2023</b>	<b>Tarifs 2023/2024</b>
Surveillance médicale réglementaire - socle commun	87,50 €	90,00 €

## TARIFS DU CREPS

### EQUIPEMENTS SPORTIFS et SALLES DE COURS

#### Tarifs horaires

Intitulé	Tarifs jusqu'au 30/06/23	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 23
Halle d'athétisme	27,00 €	35,00 €
Combiné aire de lancers et Halle d'athlétisme	35,00 €	45,00 €
Aire de lancers	12,00 €	20,00 €
Gymnase collectifs 1	30,00 €	30,00 €
Gymnase collectifs 2	30,00 €	30,00 €
Dojo	30,00 €	30,00 €
Gymnase vert (plateau <b>muscultation</b> )	30,00 €	30,00 €
Gymnase vert (plateau <b>évolution</b> )	30,00 €	30,00 €
Gymnase vert (plateau GR)	30,00 €	30,00 €
Salle de muscultation - haltérophilie Schumacher	30,00 €	30,00 €
Salle TAEKWONDO	25,00 €	25,00 €
Stand de tir (10 m et 50 m)	25,00 €	25,00 €
Terrains de grands jeux	14,00 €	14,00 €
Amphithéâtre	50,00 €	<b>75,00 €</b>
Espaces verts ( à la journée )	52,50 €	52,50 €
Salles Bellocq Gruber Schumacher E2 E3 et D1	30,00 €	30,00 €
Salles D2	20,00 €	20,00 €
Autres salles	15,00 €	15,00 €

### TARIFICATION SPECIFIQUE PARTENAIRES SPORTIFS

Intitulé	Remises
Stages sportifs organisés par les équipes de France, les collectifs nationaux, les comités départementaux ou les ligues régionales des structures hébergées au CREPS	25% sur les tarifs usagers de location de l'équipement sportif spécifique
	20 % sur le tarif de restauration hôtes de passage
Stages sportifs des équipes internationales	Prix selon grille tarifaire. Prestations particulières selon devis et conventions

## TARIFS DU CREPS

### FORMATIONS

#### Tarifs horaires des actions

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Liste des Actions	Coût Horaire	Coût Horaire
BP APT	10,20 €	10,50 €
BP AF	10,20 €	10,50 €
BP AAN	10,20 €	10,50 €
BP Autres dispositifs	10,20 €	10,50 €
DE JEPS	11,00 €	11,30 €
Formation complémentaires (CC, CS...)		10,50 €
Formation continue: Modules de spécialisation aux BP, DE ou DES	21,00 €	25,00 €
Préparation aux métiers de l'encadrement sportif (préformation, CPP)	13,00 €	9,88 €
Marché Agence de Reconversion de la Défense		Selon tarif négocié dans le cadre du marché
Autres prestations	Conventionnement	

**Les tarifs horaires s'appliquent aux heures effectuées en centre de formation**

Formation continue (cout forfaitaire la journée de formation) PSC1	66,50 €	66,50 €
CAEP MNS 67 et 68 (21h)	171,00 €	185,00 €

#### Frais d'inscription

Intitulé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Frais administratifs entrée en formations longues	30,00 €	30,00 €
Frais administratifs aux tests d'exigences préalables (TEP) et tests de sélection	70,00 €	70,00 €
Frais administratifs Parcoursup	100,00 €	70,00 €

#### Interventions des personnels techniques et pédagogiques

Intitulé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Mise à disposition des personnels techniques et pédagogiques	60,00 €	60,00 €

## TARIFS DU CREPS

### PRESTATIONS DIVERSES

Intitulé	Tarifs jusqu'au 30/06/23	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 23
Mise à disposition du personnel technique (à l'heure)	51,00 €	51,00 €
Caution ordinateur portable (Formation)	650,00 €	300,00 €
Caution chambre internat	110,00 €	110,00 €
Clé perdue	50,00 €	50,00 €
Clé d'armoire (chambre)	10,00 €	10,00 €
Emetteur portail perdu**	60,00 €	60,00 €
Carte magnétique	10,00 €	10,00 €
Location de vélo***		1/3 du tarif Vélhop

\* les véhicules doivent être rendus avec le plein. Si le plein n'est pas fait il sera facturé aux utilisateurs au montant réel du plein.

\*\* L'emetteur portail est mis à disposition du personnel du CREPS et des responsables des Pôles à titre gratuit.

\*\*\* Le CREPS prend en charge la facture des vélhop des SHN de moins de 16 ans et refacture aux parents 1/3 du montant payé.

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CREPS DE STRASBOURG** **(Applicables au 01/04/2023 – Vote du CA du 31/03/2023)**

Demande de devis pour une prestation de services.

Toute demande de réservation ou de prestation de services (stage, hébergement, salle de réunion ou de formation, installation sportive, ...) doit faire l'objet d'une demande préalable de devis. Les demandes sont à formuler exclusivement par mail auprès du service programmation : [programmation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:programmation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr)

Le devis daté et signé portant la mention « bon pour accord » vaut acceptation. Les arrhes correspondant à 30% du coût prévisionnel sont payables à la signature du devis, sauf situations particulières.

En cas d'hébergement en structure extérieure (camping de Strasbourg, hôtel ou autre) dont la gestion est assurée par le CREPS, des frais de gestion d'un montant de 30€ par devis sont appliqués.

### **Modification du devis.**

Toute demande de modification (durée du séjour, effectifs ou nature de la prestation) doit être formulée par écrit auprès du service programmation ([programmation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:programmation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr)). Chaque demande est étudiée dans la limite des disponibilités et de la faisabilité avec applications des conditions suivantes :

### **Modification portant sur :**

- Le nombre de repas : ajustement possible jusqu'à J-7
- Le nombre d'hébergement : ajustement possible jusqu'à J-15
- La réservation des installations/salles de formation : ajustement possible jusqu'à J-15

Ajustement du devis le 1er jour en cas d'effectifs supplémentaires, d'hébergement supplémentaires ou prestations supplémentaires accordées.

### **Annulation du devis.**

Toute demande d'annulation d'un devis doit être formulée par écrit auprès du service programmation ([programmation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:programmation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr)). La prise en compte de l'annulation se fera avec les conditions suivantes :

### **Annulation demandée à plus de J-30 jours calendaire de l'action :**

- Sans pénalités.
- Arrhes récupérables uniquement sous forme d'avoir

### **Annulation demandée entre J-30 et J-15 :**

- Annulation du devis avec :
- Pénalités = Arrhes + 20% du total du devis

### **Annulation demandée entre J-15 et J0 :**

- Annulation du devis avec :
- Pénalités = Facturation totale du devis

### **Facturation des prestations**

La facturation est établie selon le devis ajusté et validé.

Nota : Dans toutes les situations, en cas d'hébergement extérieur dont la gestion a été confiée au CREPS, le cout demandé par la structure d'accueil est intégralement facturé.